



Communiqué

Document annuel d'information

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'au cours des douze derniers mois LCL – Le Crédit Lyonnais a publié ou rendu publiques les informations suivantes :

- rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne 2009,
- rapport financier semestriel au 30 juin 2009,
- rapport financier annuel au 31 décembre 2009,
- communiqué relatif au montant des honoraires des contrôleurs légaux versés au cours de l'exercice 2009.

Ces informations, déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers, sont également disponibles sur le site Internet de la Société dans l'Espace Information Réglementée à l'adresse suivante :

<http://www.lcl.com/fr/decouvrir-lcl/gouvernement-entreprise-information-financier/information-reglementee/>